



CSO GRANGES 2019

Vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mars 2019



Organisateur CERCLE HIPPIQUE DE SIERRE
Président du CO Michellod Christian, Ollon
Secrétaire du CO Pannatier Anaïs, Bramois
Présidente du jury Spahr Karen, Sierre
Délai 04.03.2019

Constructeur de parcours Pradervand Julien, Vandoeuvres
Vétérinaire Knigge Grégory, Etoy
 Dirren Matthias, Susten
Site internet <http://www.ecurielaurentfasel.ch>

No	Date	Catégorie	Barème	Fin.	Prix	Remarques
1	29.03.2019	O R/N120	A au chrono	45	Frs. 200.--	Selon règlement FSSE - Obligation d'inscrire épreuves 1+2
2	29.03.2019	O R/N125	A au chrono temps différé	45	Frs. 200.--	Idem épreuve 1
3	29.03.2019	O R/N130	A au chrono	55	Frs. 300.--	Selon règlement FSSE - Obligation d'inscrire épreuves 3+4
4	29.03.2019	O R/N135	A au chrono temps différé	55	Frs. 500.--	Idem épreuve 3
5	30.03.2019	O R/N105	A au chrono	30	Frs. 100.--	Selon règlement FSSE
6	30.03.2019	O R/N110	A au chrono temps différé	35	Frs. 150.--	Selon règlement FSSE
7	30.03.2019	O R/N115	A au chrono	35	Frs. 150.--	Selon règlement FSSE
8	01.04.2019	O B/60-80	A sans chrono	30	Plaques et flots aux 0 fautes	Selon règlement FSSE, Brevet obligatoire - Pas de combinaison
9	01.04.2019	O B/80-85	A sans chrono	30	Plaques et flots aux 0 fautes	Selon règlement FSSE, Brevet obligatoire - Pas de combinaison
10	01.04.2019	O B/R95	A au chrono temps différé	30	Bons Frs.100.--	Selon règlement FSSE
11	01.04.2019	O B/R100	A au chrono temps différé	30	Frs. 100.--	Selon règlement FSSE

Engagements/Finances:
Listes de départ et de résultat:
Annulations/ Mutations
Prix / Plaques / Flots
Terrain
Remarque
Phase d'engagement ultérieur
Restrictions

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagement (my.fnch.ch).
 sont disponibles sous info.fnch.ch ou sur le site internet de l'organisateur.
 Sont à effectuer soi-même, jusqu'à 16h00, le jour avant les épreuves concernées dans le système d'engagement (ons.fnch.ch).
 Epreuves 1 à 4, 5 plaques - 5 flots; Epreuves 5 à 11, 8 plaques - 8 flots
 Place de concours en sable - place d'entraînement en sable 25 X 50
 L'organisateur se réserve le droit de changer le plan des horaires ou de déplacer une épreuve à un autre jour. Le CO décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou tout autre événement.
 Une phase d'engagement ultérieur après le délai d'engagement incombe à l'organisateur, elle sera affichée s'il y a lieu dans le système d'engagement après le délai. Surtaxe de 5.- par inscription.
 Pas d'obligation pour les collaborateurs (attention! somme de points toutefois à respecter!).

Enregistré: FSSE (2019.8218)